

Mardi 29 mars 2022,
Lycée Victor & Hélène Basch, à Rennes

Rentrée 2022 : au self et à l'internat, une grille unique dans les 115 lycées publics Le Président de Région présente les nouveaux tarifs accessibles et solidaires

Égalité d'accès sur l'ensemble du territoire et équité en faveur des familles les plus modestes : ces deux grands principes ont prévalu quand la Région, responsable de la restauration et de l'hébergement dans les 115 lycées publics bretons, a voulu mettre fin aux écarts de prix observés d'un établissement à un autre. À compter de septembre 2022, les tarifs seront donc harmonisés dans tous les selfs des lycées ainsi que dans les 85 internats. Ce dispositif, qui prévoit aussi une tarification sociale différenciée en fonction des ressources des familles, sera soumis au vote du Conseil régional et de ses élus lors de la session plénière du 7 avril.

Garantir un service public : l'accès de tous à table !

Au lycée Victor & Hélène Basch, **Loïg Chesnais-Girard**, Président de Région, et **Isabelle Pellerin**, Vice-présidente aux lycées, ont présenté, ce jour, les modalités de ce dispositif qui se veut accessible, équitable et solidaire.

Il appartient à la Région, compétente en matière d'accueil, de restauration et d'hébergement des lycéens, de définir et d'organiser ce service public, **en lien avec les proviseur(e)s et leurs équipes, chargées de gérer les lieux au quotidien.**

Très disparates, fruits de l'histoire de chaque établissement, les coûts de repas et d'internat étaient jusqu'ici définis sur proposition des conseils d'administration des lycées. Alors qu'en 2021, cohabitaient encore, sur le territoire, **quelque 600 tarifs**, la priorité de la Région a été de déterminer la juste contribution des familles.

Tarifs différenciés suivant 6 tranches de revenus

Changement de régime, donc, à compter de la rentrée 2022 : il n'y aura plus qu'**une seule grille tarifaire** garantissant une même égalité d'accès à tous les demi-pensionnaires et internes des lycées publics bretons. Elle permettra d'**harmoniser les prix**, partout en Bretagne, mais aussi de proposer des **tarifs sociaux** prenant en compte **6 tranches de revenus**, sur la base du quotient familial de la CAF.

À l'avenir, **le prix du repas** pourra varier **de 2,70 € à 4,60 €**, pour un **coût de revient** évalué à **8 €**.

Pour les internes, le **coût de la nuitée** avec petit déjeuner se situera dans la même fourchette, **entre 2,70 € et 4,30 €**, ce qui portera le tarif journalier (2 repas + nuitée) à 8,10 €, pour les familles les plus modestes, et à 12,90 €, pour les plus aisées.

115 lycées publics

67 000 demi-pensionnaires
(soit 85 % des lycéens)
dont 12 000 internes

10 millions de repas servis/an
financés à 60 % par la Région

Coût pour les familles à la rentrée
de 2,70 à 4,60 € par repas

Inscription en juin pour les familles

À partir du 1^{er} juin, **toute les familles devront s'inscrire en ligne** pour accéder aux nouveaux tarifs. Une fois leurs données prises en compte, elles seront informées de la tranche qui sera appliquée à leur enfant à la rentrée. Un centre d'appels téléphonique sera mis en place pendant la durée des inscriptions pour aider les parents dans leurs démarches.

Manger frais et local au juste prix

Cette grille tarifaire solidaire, élaborée en lien avec les établissements, entrera en vigueur alors que le **plan d'action en faveur du bien-manger** s'intensifie dans les lycées, résultats probants à l'appui. La Région entend ainsi démontrer qu'il est possible de **conjuguer qualité des produits et juste prix dans l'assiette.**

Sur une **cinquantaine de sites** aujourd'hui, gestionnaires et chefs, sont accompagnés pour **s'approvisionner davantage en produits locaux, sous labels et bio**, conformément à la loi Egalim. En cuisine, les équipes évoluent dans leurs pratiques, travaillent des aliments frais et luttent, avec les élèves, contre le gaspillage. Autant d'actions cumulées et de défis à relever pour aboutir, demain, à **l'équilibre financier** entre nouveaux tarifs et bien-manger au lycée.